



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 octobre 2000

Original: français

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 6<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2000, à 10 heures

*Président* : M. Niculescu ..... (Roumanie)

## Sommaire

Débat général (*suite*)

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Débat général** (suite)

1. **M. Megiddo** (Israël) dit que les questions dont la Deuxième Commission est saisie influent sur le bien-être de l'humanité et l'avenir de la planète. La faim et la pauvreté sont des facteurs d'insécurité à l'échelle nationale, régionale et mondiale et certaines pratiques ont causé des dommages irréversibles à l'environnement aux quatre coins du globe. La communauté internationale est exposée à de cruels dilemmes exigeant des solutions coûteuses dans des délais très brefs.

2. Heureusement, l'unanimité s'est faite autour des objectifs fondamentaux de la coopération internationale au service du développement durable, à savoir l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'éradication des maladies, la recherche de solutions globales aux changements climatiques, à la désertification et au déboisement et l'aide aux pays en développement, car seul le développement durable permettra de dégager le niveau de ressources dont dépend la survie des générations futures, et seul un effort concerté de portée mondiale permettra d'associer des millions de laissés-pour-compte à la prospérité croissante de la planète.

3. Vivement préoccupé par ces thèmes, Israël a décidé de concentrer son action dans les domaines où il possède le plus d'expérience et de compétences, l'accroissement de la production alimentaire dans des conditions climatiques difficiles et le développement de communautés agricoles. Cette tâche est confiée au Centre de coopération internationale (Mashav) qui conseille à ses partenaires gouvernementaux et à d'autres organismes internationaux de se montrer innovants, d'enrichir leur expérience par des méthodes empiriques et d'opter systématiquement pour des approches participatives, comme le fait Israël pour la gestion de ses ressources en eau, de son secteur agricole et de ses programmes urbains. Cela fait 43 ans qu'Israël inculque son savoir-faire à des milliers d'hommes et de femmes originaires d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, en particulier de l'Autorité palestinienne, pour qu'ils puissent à leur tour contribuer au développement de leurs sociétés. À l'heure actuelle, l'accent est mis sur l'utilisation rationnelle de l'eau car les sources disponibles pour l'irrigation ne cessent de s'amenuiser, du fait notamment des changements climatiques. À cet égard, s'étant attaché de

puis des années à optimiser l'interaction entre les végétaux, les sols et l'eau dans les régions faiblement irriguées, Israël a lancé une initiative spéciale qui a été soumise à la Banque mondiale et à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et qui prévoit des consultations et des programmes de formation visant à trouver des solutions pratiques au problème de la sécurité alimentaire dans les zones climatiques vulnérables de l'Afrique. Par ailleurs, Israël appuie sans réserve la proposition faite par le Tadjikistan tendant à ce que l'Assemblée générale proclame l'année 2003 Année internationale de l'eau potable.

4. Ainsi, si la communauté internationale fait preuve d'un esprit de coopération et de bonne volonté, Israël est convaincu que de nouveaux progrès pourront être accomplis en faveur des objectifs du développement durable.

5. **M. Lai Xuan Chieu** (Viet Nam) souligne que la Deuxième Commission ouvre ses débats au lendemain du Sommet du Millénaire qui a permis aux dirigeants mondiaux de diagnostiquer d'un plein accord les problèmes les plus pressants qui assaillent l'humanité, au premier rang desquels figurent les difficultés économiques et le développement. En effet, comme suite aux mutations rapides et profondes de l'époque récente, le monde se voit offrir des perspectives de développement prometteuses qui n'empêchent pas que la pauvreté continue de s'aggraver et le fossé entre pays en développement et pays développés de s'élargir. Par ailleurs, les progrès fulgurants de la révolution scientifique et technique, en priorité dans le domaine informatique, approfondissent l'écart existant entre détenteurs et non-détenteurs de l'information et du savoir, de sorte que si rien n'est fait pour renverser cette situation, d'autres fractures sociales pourraient apparaître entre pays riches et pays pauvres, au risque d'écarter les pays les plus démunis du processus général de développement. Cela fait des années que l'on dénonce ces phénomènes dans de multiples instances et le moment est venu pour la Deuxième Commission de traduire ces paroles en actes et de faire des recommandations concrètes pour que les engagements pris lors du Sommet du Millénaire puissent être honorés avec succès.

6. Face aux grands problèmes du développement, la communauté internationale devrait s'employer en priorité à allouer des ressources suffisantes au développement économique et à l'élimination de la pauvreté; établir un système économique, commercial et financier équitable, transparent et non discriminatoire en tenant

compte des avis et des préférences des pays en développement; accroître le volume d'aide publique au développement (APD); faciliter les transferts de technologies en direction des pays en développement; et remplir les engagements pris lors des diverses conférences internationales, comme celles sur les enfants, les femmes, la population, l'environnement ou les drogues. Ces activités devraient être mises en œuvre de toute urgence afin d'assurer la croissance économique, le développement durable et l'égalité sociale.

7. L'année 2001 sera marquée par plusieurs autres grandes conférences organisées sous les auspices de l'ONU, comme la Conférence sur les pays les moins avancés et les conférences sur le sida et sur les établissements humains, parmi lesquelles il faut distinguer la réunion de haut niveau sur le financement du développement, qui portera sur des thèmes décisifs – finance internationale, réforme du système commercial international, mobilisation de ressources financières pour le développement et allègement de la dette. Il incombe à la Deuxième Commission de prendre les décisions à même de favoriser les buts proclamés de ces diverses manifestations.

8. Le Viet Nam, quant à lui, a obtenu d'importants succès ces dernières années grâce à la politique de rénovation mise en place : il a surmonté la crise des années 80, maintenu un taux de croissance annuel de 7,2 % depuis 10 ans et conquis la stabilité économique, sociale et politique. Il lui reste malgré tout d'importants problèmes à résoudre dans le cadre de ses nouvelles stratégies de développement pour les périodes 2001-2005 et 2001-2010 : revenu par habitant trop faible, insuffisance de la compétitivité et de la rentabilité économiques, sous-développement du système bancaire et financier, bureaucratie et corruption. Le Viet Nam espère vaincre ces difficultés à court terme et atteindre un niveau de développement comparable à celui des autres pays de la région et du monde.

9. **M. Ka** (Sénégal) dit que les dirigeants réunis à l'occasion du Sommet historique du Millénaire ont réaffirmé avec solennité la priorité que revêtaient les questions de développement économique et social dans l'ordre du jour de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle, et que le rôle de la Deuxième Commission et sa légitimité en tant qu'instance de réflexion et d'orientation politique sur ces questions s'en trouvaient réaffirmés et renforcés. Ainsi, plus que jamais et contrairement à ce que pensent certains, l'Organisation mondiale doit rester au cœur et non à la périphérie du débat sur les problèmes

de développement. Il ne peut en être autrement parce que la réalisation du bien-être économique et social, une des raisons d'être de l'Organisation, reste toujours un objectif à atteindre pour la grande majorité des peuples.

10. La décennie écoulée a été riche en conférences et rencontres internationales à l'issue desquelles des priorités ont été fixées, des objectifs convenus et des stratégies dégagées dans la quête d'un développement intégré, global et harmonieux. Pourtant, évaluation après évaluation, le constat demeure invariablement le même : les progrès accomplis depuis ces grandes rencontres restent bien en deçà des engagements pris et la pauvreté gagne du terrain, élargissant le fossé entre nations et au sein de celles-ci entre couches sociales. Des millions d'hommes et de femmes à travers le monde sont les véritables laissés-pour-compte d'une mondialisation qui n'a pas encore fini d'étendre sa logique implacable de marginalisation et d'exclusion. Dans ce contexte, on ne peut guère parler d'un monde d'interdépendance et de solidarité alors que rien n'est fait pour vaincre la pauvreté dans ses aspects multiples, pour créer des emplois productifs, pour combattre la faim, la maladie et l'analphabétisme et pour faciliter l'accès aux services sociaux de base à tous.

11. Pourtant, les moyens de relever ces défis existent : ils passent par un commerce international plus équitable, par une mobilisation conséquente des ressources et par un règlement global et définitif de la crise de la dette. La prochaine Conférence internationale sur le financement du développement constituera à cet égard un autre test de la volonté de la communauté internationale de résoudre radicalement la question de la dette faute de quoi aucun effort de développement ne pourra s'inscrire viablement dans la durée, comme l'a rappelé le Président de la République du Sénégal à l'occasion du Sommet du Millénaire. C'est précisément pour rompre avec ce cycle infernal que le Sommet de l'Organisation de l'unité africaine de juillet 2000 a confié au Sénégal le soin de coordonner les préparatifs d'un séminaire africain sur la dette qui sera l'occasion d'un diagnostic sans complaisance des causes de l'endettement et qui cherchera à dégager des solutions crédibles à ce problème.

12. Outre ces facteurs exogènes, il ne faut pas oublier que le développement relève avant tout d'un effort national sous-tendu par une politique économiquement saine et transparente, socialement équitable, une gestion rigoureuse des finances publiques et un respect

scrupuleux de la règle du droit. Ce sont là autant de valeurs qui fondent la bonne gouvernance, auxquelles le Sénégal attache une grande importance.

13. L'histoire contemporaine enseigne que le chemin du développement épouse également les contours des grands ensembles : c'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA ont décidé à Lomé de créer l'Union africaine qui, à terme, réalisera une intégration politique économique et sociale dans un vaste ensemble. Cette Afrique renaissante, unie dans sa diversité et confiante dans son destin, sera au rendez-vous du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est fort de cette conviction que le Sénégal a été le deuxième pays à ratifier l'acte portant création de l'Union africaine. Il faut espérer que dans sa coopération avec l'OUA, l'Organisation des Nations Unies continuera d'apporter un appui résolu à la promotion et à la consolidation de ces efforts de regroupement des dirigeants africains à l'échelle du continent.

14. **M. Herrera-Marcano** (Venezuela) dit que le Sommet du Millénaire a mis en évidence la volonté des dirigeants mondiaux de faire du maintien de la paix et de la promotion du développement les deux grands axes prioritaires de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce cadre, la priorité a été donnée à la réduction de la pauvreté, la lutte contre les épidémies, l'enseignement primaire, l'allègement du fardeau de la dette et la création d'une architecture réellement équitable pour les relations commerciales et financières internationales moyennant une série d'objectifs précis à l'horizon des 15 à 20 années à venir.

15. Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu du rôle central que l'ONU devait jouer dans la mise en œuvre de ce programme. Or, à ce stade, l'ONU n'a pas les moyens d'agir efficacement, d'où la nécessité immédiate de la doter des pouvoirs et des instruments qui lui permettront d'atteindre les objectifs fixés. Il convient de souligner à ce titre que si le maintien de la paix et le développement ont été jugés également prioritaires parce qu'interdépendants, les deux organes des Nations Unies chargés de ces deux thèmes, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, sont loin d'avoir les mêmes pouvoirs et moyens d'action. Il faut donc renforcer sans délai l'efficacité du Conseil économique et social en en faisant un véritable Conseil du développement humain chargé de la réalisation des objectifs urgents énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Guidé par l'Assemblée générale, ce nouveau conseil devrait s'appliquer à réorienter le processus de mondialisation qui, jusqu'ici, a fait figure de force

aveugle et qui, en parallèle à ses bienfaits incontestables, commence à trahir des aspects nuisibles et dangereux, à savoir la coexistence de la richesse la plus insolente et de la plus accablante pauvreté.

16. Les institutions internationales principalement responsables des questions de financement et de commerce, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, font l'objet de critiques de plus en plus vives pour leur apparente insensibilité face aux difficultés croissantes du monde en développement. D'où le rôle prépondérant qui revient à l'ONU de promouvoir la coopération internationale pour le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance des économies ainsi que de coordonner les affaires économiques, financières, commerciales et de développement à l'échelle mondiale en étroite collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. À ce titre, le Venezuela appuiera toutes les mesures permettant aux pays développés d'honorer leur engagement de consacrer 0,7 % de leur PIB à la coopération et au développement des pays les moins avancés. Il est également impératif que la réunion de haut niveau sur le financement du développement prévue pour 2001 débouche sur des résultats concrets conformément aux buts proclamés par le Sommet du Millénaire. Le Venezuela appuie la mise en place d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire qui assure un traitement spécial et différencié aux pays en développement, ainsi que l'adoption de dispositions claires et transparentes propres à faciliter l'investissement, les transferts de technologies et de savoir-faire et les flux financiers. Il s'inquiète aussi du fardeau de la dette publique des pays en développement, lequel exige que de nouvelles modalités soient mises en place pour réduire la dette et la rééchelonner à des conditions avantageuses afin que les pays en développement puissent faire face aux problèmes posés par le système financier international. Il souscrit à la déclaration faite par la délégation du Nigeria au nom du Groupe des 77, inspirée par l'esprit solidaire qui préside au Programme d'action de La Havane.

17. Les chefs d'État et de gouvernement des pays producteurs et exportateurs de pétrole, dans leur déclaration de Caracas, ont souligné que le développement économique et social et l'élimination de la pauvreté devaient figurer en tête des priorités mondiales, et l'on insistera sur l'action menée par ces pays dans le cadre

du Fonds OPEP pour le développement international et du Fonds international de développement agricole (FIDA) en faveur de projets de développement pour les pays du Sud, en particulier des plus pauvres.

18. Grâce à l'ensemble de ces initiatives visant à créer un ordre économique et financier international équitable, la communauté internationale pourra réaliser ses objectifs d'élimination de la pauvreté, de progrès économique et social et de croissance durable et tous les buts fixés pendant le Sommet du Millénaire.

19. **M. Niehaus** (Costa Rica) dit que le récent Sommet du Millénaire est un événement historique qui a permis une réflexion approfondie sur l'action future de la communauté internationale. Les hauts responsables politiques ont saisi l'occasion qui leur était donnée de fixer les priorités et les grands axes d'intervention à suivre pour combattre les principaux problèmes qui frappent l'humanité.

20. Deux thèmes étroitement imbriqués ont présidé au Sommet, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement économique, lesquels, en raison de leurs facettes multiples, appellent une prise en compte globale et une action concertée et motivée de la part de la communauté internationale. À une époque où 1,5 milliard de personnes doivent survivre avec moins d'un dollar par jour et où plusieurs centaines de millions souffrent de malnutrition, ne disposent pas d'un logement décent ou n'ont pas accès à des services sanitaires de base, le défi que pose la pauvreté dans le monde a des dimensions multiples exigeant un large éventail d'interventions. Il faut à la fois, dans un esprit égalitaire et solidaire, répondre à des besoins très divers (santé, logement, eau potable, éducation, formation, emploi, niveau des salaires, productivité, compétitivité et égalité des chances) et éliminer les obstacles structurels qui aggravent le problème de la pauvreté ou empêchent de le résoudre, comme les déséquilibres financiers, la pénurie de capital pour l'investissement productif et social, l'accès limité aux marchés internationaux et les catastrophes naturelles qui ravagent les économies les plus pauvres et les plus vulnérables.

21. Face à cette situation, le monde dispose d'une nouvelle arme pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement, née de la révolution sans précédent surgie dans le domaine des télécommunications et de la gestion de l'information : aujourd'hui, le savoir, l'information et l'accès aux nouvelles techniques sont les clefs de la prospérité. La révolution nu-

mérique fournit aux pays en développement de nouvelles possibilités de croissance et de nouveaux moyens de créer des sociétés plus justes et solidaires où chacun peut bénéficier du progrès économique et de l'épanouissement personnel. À l'avenir, seuls les peuples qui sauront adopter les nouvelles techniques avec enthousiasme auront une chance de réussir. Ainsi, les pays en développement doivent impérativement incorporer ces nouvelles techniques dans leurs économies et établir une stratégie cohérente de développement par le biais de l'informatique et de la communication qui se caractérise par l'emploi des normes techniques les plus élevées, la démocratisation de l'accès aux nouveaux savoirs et la mise en valeur du capital humain.

22. Le Costa Rica applique déjà une politique intégrée de développement national exploitant tous les atouts de l'informatique avec d'excellents résultats : sa croissance de 8,3 % en 1999 a pour principal moteur le secteur de la haute technologie et les exportations de puces électroniques représentent 38 % du total des exportations nationales. Plusieurs sociétés d'informatique ont été créées et l'accès à Internet et à d'autres outils de communication a été élargi grâce à un programme de mise à disposition gratuite d'ordinateurs dans les mairies, les postes et les écoles. Le Costa Rica a pour objectif de relier au réseau 50 % des écoles primaires et la totalité des écoles secondaires. Des unités mobiles multimédias sillonnent les zones rurales, tous les établissements sanitaires sont déjà reliés et l'administration a informatisé ses activités pour plus de transparence.

23. Soucieux de s'assurer un développement durable compatible avec le respect de la nature, le Costa Rica a fait beaucoup de progrès dans le domaine écologique afin de protéger sa riche diversité biologique : ainsi, 26 % du territoire est soumis à un régime de protection environnementale. Le Costa Rica est l'un des premiers pays à avoir opté pour la fixation de carbone et la vente d'oxygène comme source supplémentaire de ressources. Il maintient son offre d'accueillir le siège du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts. Enfin, étant donné l'importance de la défense de l'environnement pour la survie de l'espèce humaine, il juge nécessaire de continuer à étudier les liens existant entre les changements climatiques, la réduction de la diversité biologique, le déboisement, la détérioration des sols, l'amenuisement des ressources en eau et l'appauvrissement de la couche d'ozone, et de mettre en œuvre à titre prioritaire les dispositions d'Action 21

et du Protocole de Kyoto dont il achève actuellement la procédure de ratification.

24. En conclusion, l'élimination de la pauvreté et la mise en œuvre du développement durable dans le respect de l'environnement sont des tâches à la fois nécessaires, urgentes et réalisables à condition que la communauté internationale fasse preuve de coopération et de solidarité.

25. **M. Aho-Glele** (Bénin) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77. La mondialisation est l'expression actuelle de l'appropriation systémique des richesses et des opportunités mondiales par une minorité de personnes, d'entreprises et de pays. Il s'agit d'un système inique qui a accéléré l'enrichissement des pays nantis et la paupérisation des pays faibles, entraînant l'émergence d'une catégorie de pays très pauvres (pays les moins avancés – PMA) dont le nombre ne cesse de croître, ce qui explique pourquoi les pays en développement considèrent avec scepticisme les recommandations qui leur sont faites de saisir les opportunités offertes par la mondialisation. N'ayant pas accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications que monopolisent les pays nantis, les pays pauvres ne peuvent pas tirer profit de la mondialisation. Il faut donc cesser de brandir cette dernière comme une baguette magique grâce à laquelle les pays en développement pourraient soudain accéder à la prospérité. En outre, l'on ne peut pas citer d'exemple d'intégration réussie des pays pauvres dans l'économie mondiale.

26. Il conviendrait plutôt d'élaborer des stratégies favorisant l'accès des pays en développement aux richesses mondiales, stratégies conçues dans le cadre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés et de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, et sur la base des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté.

27. Le représentant du Bénin juge qu'il faut aider les PMA et les pays africains à créer la base structurelle nécessaire à un développement durable et autonome grâce à une importante aide publique au développement. Cette aide diminuerait au fur et à mesure que le pays bénéficiaire parviendrait à générer des ressources susceptibles d'alimenter l'épargne interne et de faciliter l'investissement productif.

28. L'annulation partielle de la dette ne suffira pas à mettre les pays à faible revenu sur la voie du dévelop-

pement. Il faut une annulation totale associée à des mesures accroissant l'accès de ces pays aux ressources financières. C'est pourquoi la délégation béninoise se félicite de l'initiative du Japon qui a annulé les dettes officielles ainsi que les dettes non officielles des pays pauvres très endettés (PPTE) et souhaite voir cette pratique se généraliser dans le cadre des Nations Unies.

29. **M. Mmualefe** (Botswana) dit que l'on ne peut pas remédier aux problèmes de la pauvreté en isolant cette question du contexte plus large du développement. L'ONU doit donc jouer un rôle moteur dans la création de structures et de mécanismes mondiaux capables de promouvoir un développement qui permet d'assurer des moyens d'existence décentes aux habitants des pays en développement.

30. Le Sommet du Millénaire a été l'occasion de faire le point de la situation politique, économique et sociale dans le monde. La Deuxième Commission devrait en tenir compte pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et prendre des décisions en faveur du développement durable. Dans l'optique visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, il faut examiner les complexités de la mondialisation et leur incidence sur le développement, veiller à l'équité ainsi qu'à la viabilité de la croissance économique et déterminer la meilleure façon de procéder pour établir une collaboration fructueuse entre les institutions de Bretton Woods et la société civile sur les questions liées au commerce, à la finance et aux investissements mondiaux, en s'inspirant des objectifs qui ont été fixés lors des grandes conférences des années 90 en matière de conditions de la femme, de santé, d'environnement, d'emploi et de mise en valeur des ressources humaines.

31. Pour trouver des solutions aux questions soulevées par le Sommet, l'Organisation des Nations Unies doit avoir le courage de s'adapter aux diverses situations. Il est indéniable que la responsabilité du développement relève avant tout des gouvernements et que c'est grâce à des actions menées au niveau national que la vision de l'ONU peut prendre corps. La viabilité des mesures nationales nécessite une bonne gouvernance, une gestion économique avisée et des politiques sociales favorisant l'instauration d'une plus grande équité.

32. En dépit des engagements qui ont été pris, les examens quinquennaux des grandes conférences des Nations Unies font apparaître que, du fait de l'insuffisance des ressources financières et techniques, des progrès limités ont été réalisés dans un grand nom-

bre de domaines. Cela n'est pas surprenant car on n'a pas tenu dûment compte des facteurs sous-jacents qui influent sur la mobilisation des ressources pour le développement. Dans les pays de l'Afrique subsaharienne, la faiblesse des performances économiques se traduit par des niveaux de pauvreté d'environ 50 %; et les efforts entrepris par les pays d'Afrique pour renforcer la mobilisation interne des ressources ont une influence marginale sur les prix des produits de base, l'accès aux marchés, l'investissement étranger direct et le fardeau actuel de la dette extérieure.

33. On ne peut dissocier la performance économique du développement humain et on ne mentionnera jamais assez les effets dévastateurs du VIH/sida, notamment en Afrique australe où cette maladie risque de compromettre le développement. Il faut espérer que les stratégies multisectorielles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) contre la pandémie seront soutenues par des partenariats novateurs entre les secteurs public et privé. En conséquence, la délégation du Botswana est favorable à la tenue d'une session extraordinaire des Nations Unies sur le sida.

34. La communauté internationale devrait réformer le système commercial multilatéral de manière à tenir compte des intérêts des pays en développement, en maintenant des dispositions spéciales et différenciées pour les pays se trouvant aux premiers stades de leur développement et en renforçant les mesures de création de capacités commerciales dans les pays en développement, en particulier les pays sans littoral. Au niveau régional, un processus d'intégration a été enclenché. Les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont adopté le 1er septembre 2000 un protocole commercial en vue de réaliser une intégration économique.

35. Pour faire face aux immenses défis que pose le développement, l'ONU dispose d'un instrument efficace avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui a été réformé. Le seul problème reste l'insuffisance du financement. Le représentant du Botswana appelle la communauté des donateurs à fournir aux fonds et programmes des Nations Unies des ressources adéquates. Il attache une grande importance à la réunion de haut niveau consacrée à la question du financement du développement prévue pour 2001. La question du financement du développement est essentielle si l'on veut faire face aux problèmes du sous-développement et de l'insécurité alimen-

taire dans les pays en développement. Le lien entre la désertification et la pauvreté est bien établi et exige des mesures nationales et internationales immédiates. Le Botswana estime qu'il est crucial que le prochain processus Rio+10 tienne compte des préoccupations des pays menacés par la désertification.

36. **M. Kuindwa** (Kenya) estime que la mondialisation et l'interdépendance entre nations riches et pauvres qui se manifestent par le commerce et les courants financiers internationaux, l'investissement étranger direct, le progrès technologique et les autres types de relations transfrontières entre les entreprises privées est un processus irréversible. La mondialisation comporte des risques et offre également, de manière inégale, des possibilités à tous les pays. Elle a exposé nombre de pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, à des chocs extérieurs négatifs. Et ces pays, ayant un accès insuffisant aux sources de financement, aux marchés et à la technologie, ne peuvent pas tirer pleinement profit de ce phénomène. L'écart entre pays nantis et pays défavorisés ne cesse de se creuser et il faut de toute urgence renforcer la coopération économique internationale et aider les pays en développement à parvenir à une croissance économique et à un développement durables. Bien géré, le phénomène de mondialisation et d'interdépendance permettrait de poser les fondations d'une croissance durable et juste aux niveaux international et national. Pour que les pays en développement bénéficient de la mondialisation et de l'interdépendance, il faut mettre l'accent sur la démocratisation de la prise des décisions sur les questions économiques internationales, l'examen intégré des questions relatives au commerce, à la finance et au développement dans les instances internationales, la réforme globale du système financier international et l'amélioration de l'accès aux ressources, aux marchés, à la science et à la technologie pour remédier au problème de la marginalisation. La communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, doivent aider les pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, à profiter équitablement des bienfaits de la mondialisation et à élaborer à cette fin un programme de développement qui permette de lutter contre la faim, l'analphabétisme, la maladie et la pauvreté.

37. Le représentant du Kenya estime nécessaire de renforcer les courants financiers bilatéraux, multilatéraux et privés, ainsi que les courants d'investissement

et d'échanges pour créer un environnement propice au développement aux niveaux national et international. Il conviendrait également de renforcer le processus de démocratisation des relations et de la coopération internationales conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Dans ce contexte, il est nécessaire d'instaurer un système commercial multilatéral ouvert, équitable, non discriminatoire, prévisible et transparent qui renforcera les possibilités offertes aux pays en développement en matière de commerce et de développement et accroîtra la part de ces derniers dans les échanges internationaux. Ce nouveau partenariat mondial appuyé par les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement peut faciliter le décollage économique des pays en développement, en particulier les pays de l'Afrique subsaharienne. Il permettra de développer les infrastructures et d'améliorer les systèmes d'enseignement et de santé. La mise en valeur du capital humain et la prestation de services sociaux sont d'importants facteurs dans la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies telles que le VIH/sida et le paludisme. C'est pourquoi un appel est lancé à la communauté internationale, notamment l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, pour qu'elle fournisse les nouvelles ressources financières requises pour remédier aux problèmes socioéconomiques des pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne. Dans cette optique, il faudrait a) annuler la dette extérieure des pays en développement; b) atteindre le niveau d'APD convenu, soit 0,7 % du PNB des pays développés versé aux pays en développement et un pourcentage supplémentaire de 0,15 % distribué aux pays les moins avancés; c) examiner la question de l'insuffisance de l'investissement étranger direct; d) éliminer toutes les barrières douanières afin de faciliter les exportations des pays en développement; e) fournir une assistance financière adéquate pour aider ces pays à renforcer leurs capacités scientifiques et techniques; f) s'attacher à éliminer la pauvreté, l'analphabétisme et les maladies telles que le VIH/sida et le paludisme; g) examiner les incidences négatives des conflits internes et externes sur le développement; h) prendre en considération la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles.

38. L'intervenant rappelle que l'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer en tant qu'instance de dialogue et de concertation pour les questions relatives à la coopération multilatérale et au développement. C'est pourquoi les grandes institutions

internationales commerciales et financières devraient tenir compte des grandes orientations fixées par l'Organisation et veiller à ce que leurs propres politiques répondent aux besoins et aux objectifs de développement des pays en développement. Cela dit, on peut déplorer que les initiatives et les programmes des Nations Unies n'aient pas produit les résultats escomptés pour l'Afrique. Il est donc nécessaire de prendre des mesures pour mieux coordonner leur mise en oeuvre afin que les pays d'Afrique puissent bénéficier d'un meilleur financement et contrôler davantage les programmes qui leur sont destinés.

39. La communauté internationale doit trouver la volonté politique de mobiliser les ressources nécessaires au développement des pays en développement. Les problèmes liés à la mondialisation et à l'interdépendance ont rendu encore plus nécessaire la mise en place d'un nouvel ordre économique international. À cette fin, les pays en développement devraient participer de plein droit aux décisions économiques internationales, y compris celles qui ont trait au commerce international et au système financier.

40. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) note que la mondialisation a eu des effets très différents sur diverses catégories de pays et que les écarts croissants de revenus entre les pays les plus pauvres et les pays les plus riches indiquent que les inconvénients sont plus nombreux que les avantages.

41. L'économie actuelle du savoir peut être extrêmement profitable aux pays ayant d'excellents moyens de communication, mais pas aux autres. Il faut donc veiller à ce que tous les pays, en particulier les pays en développement, et surtout les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux, puissent tirer profit de la technologie de l'information. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer et elle peut contribuer à instaurer un environnement international propice à la solution des problèmes actuels.

42. L'élimination de la pauvreté continue d'être un grand problème pour les pays en développement, spécialement les PMA, à tel point qu'il semble peu probable que l'on parvienne à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra en 2001 à Bruxelles devrait faire le point sur les mesures de soutien prises par la communauté internationale, en particulier dans les domaines de l'aide publique au dé-



veloppement, de la dette, de l'investissement et du commerce, et définir les politiques et les mesures à adopter, aux niveaux national et international, pour assurer le développement durable des PMA et leur intégration progressive dans l'économie mondiale.

43. Comme les autres PMA, la République démocratique populaire lao n'épargne aucun effort pour réaliser ses objectifs en matière de développement. Elle encourage la participation de tous les acteurs concernés à la prochaine table ronde qui doit avoir lieu en novembre 2000 et à celles qui suivront. Grâce au partenariat qui sera ainsi établi, elle devrait pouvoir quitter les rangs des pays les moins avancés d'ici à 2020 ou plus tôt.

44. Rappelant l'importance du commerce pour la croissance et le développement social, l'intervenant souligne que bien que plusieurs pays en développement aient profité de l'ouverture commerciale, nombre des pays pauvres, notamment les pays en développement sans littoral, n'ont pas eu autant de chance. Les risques de marginalisation sont plus grands pour les pays en développement sans littoral en raison du coût élevé des transports et d'un environnement peu propice au commerce. C'est pourquoi on doit se féliciter de l'intérêt manifesté par l'ONU à l'égard de leurs besoins particuliers en matière de développement.

45. M. Kittikhoun indique que, pour la première fois, le Groupe des pays en développement sans littoral s'est réuni au niveau ministériel le 18 septembre 2000 au Siège de l'ONU, et que ces pays continueront de se réunir afin de promouvoir et de protéger leurs intérêts communs. Les ministres ont exprimé leur soutien à la tenue au Kazakhstan d'une réunion ministérielle internationale sur les questions de transport en transit en 2003. Le développement des systèmes de transport en transit permettrait aux pays en développement sans littoral de participer effectivement au système commercial international. La République démocratique populaire lao espère que les problèmes et les besoins de ces pays seront pris en compte dans les décisions des grandes instances internationales, notamment la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la réunion de haut niveau sur le financement du développement, etc.

46. **M. Kumalo** (Afrique du Sud) associe sa délégation aux déclarations faites par le Nigéria au nom du Groupe des 77, ainsi que par la Chine et la Namibie.

47. L'essentiel des travaux de l'Organisation au cours de la présente session devra porter sur le problème de

la pauvreté et celui du sous-développement. L'éradication de la pauvreté exige une approche globale et le traitement des questions connexes, à savoir l'équité dans les échanges, l'aide publique au développement, les investissements étrangers directs, l'allègement de la dette, le transfert des technologies, la lutte contre le VIH/sida et la protection de l'environnement, appelle une action collective et concertée.

48. Pour ce qui est du développement durable, seuls la coopération et des partenariats entre pays du Nord et pays du Sud, fondés sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, permettront d'y parvenir. Les pays n'étant pas tous de même poids ni de même taille, il est impératif de mettre au point un système dûment réglementé, garantissant des relations démocratiques entre eux.

49. L'Afrique du Sud se félicite d'accueillir le Sommet « planète Terre » 2002, qui devrait contribuer à une renaissance du continent africain. À son avis, l'examen devrait renforcer les engagements pris par la communauté internationale de respecter les principes d'Action 21 et d'atteindre les objectifs du développement durable. La phase d'évaluation du processus de préparation devrait déboucher sur un processus pragmatique et prospectif permettant d'améliorer l'application d'Action 21. Il conviendra à cet effet d'examiner dans une optique d'intégration les problèmes d'environnement et de développement ainsi que les aspects économiques et sociaux. L'Afrique du Sud estime qu'il n'y a pas lieu de renégocier Action 21.

50. Malgré certains acquis, le monde progresse trop lentement sur la voie du développement durable. Pour de nombreux pays en développement, et notamment les pays les moins avancés, l'éradication de la pauvreté, le progrès économique et social et la mise en place des conditions d'une croissance économique soutenue sont encore un objectif fort lointain : les défis à relever dépassent de beaucoup les capacités de tel ou tel pays et exigent un effort à l'échelle mondiale visant à protéger les écosystèmes, tout en favorisant le développement social et une croissance économique qui préservent les ressources naturelles de la terre.

51. En ce qui concerne la mondialisation, il s'agit certes d'un phénomène prometteur, mais les inégalités qu'il entraîne exigent qu'il soit abordé sérieusement pour éviter qu'il ne devienne une force destructrice pour beaucoup de pays. Le problème du clivage numé-

rique est dans l'immédiat un des plus sérieux, et l'Afrique du Sud se félicite des efforts faits pour diminuer l'écart entre les pays dans ce domaine.

52. S'agissant de l'aide au développement, il faut rappeler que les fonds qu'elle représente sont souvent une source importante d'investissements d'infrastructure et un élément déterminant pour attirer des investissements étrangers. Les courants d'aide contribuent sensiblement à lancer la croissance dans les pays en développement.

53. La réunion de haut niveau sur le financement du développement, prévue en 2001, fournit une occasion unique d'aborder les problèmes de la baisse de l'aide publique au développement et des liens entre la réforme de l'architecture financière internationale et l'éradication de la pauvreté. La première devra traiter de nombreux problèmes, dont l'élargissement de la participation des pays en développement aux processus de prise de décisions dans les institutions de Bretton Woods. Il faudra par ailleurs se pencher sur la nécessité d'atténuer la vulnérabilité des pays pauvres face aux chocs financiers, dont les coûts et les incidences sociales peuvent être extrêmement graves. L'Afrique du Sud participe activement à la préparation de cette manifestation importante.

54. En ce qui concerne les échanges commerciaux, il importe de lancer sans tarder une nouvelle série de négociations multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il faudra prendre en compte les problèmes de développement des pays en développement et progresser sur la voie de la libéralisation des échanges internationaux dans des domaines particulièrement importants pour ces pays, comme l'agriculture et les textiles.

55. Les pays en développement continuent de souffrir grandement des politiques protectionnistes des pays développés. Le dernier rapport de la Banque mondiale montre que les barrières tarifaires appliquées par les pays développés pour les produits agricoles, ainsi que d'autres facteurs de distorsion comme les subventions, se traduisent par une perte d'environ 20 milliards de dollars pour les pays en développement. Selon le Directeur de la Banque mondiale, les coûts annuels que représentent les barrières commerciales imposées par les pays industrialisés s'élèvent à plus du double de l'aide totale au développement.

56. Il faut par ailleurs se préoccuper des besoins des pays les moins avancés, dont les produits d'exportation

devraient pouvoir accéder librement aux marchés internationaux. On attend beaucoup de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et l'Afrique du Sud participe activement à ses préparatifs.

57. L'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international récemment tenue à Prague a permis de souligner l'importance de l'allègement de la dette au regard du développement. Il est décourageant de constater que quatre années après le lancement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, seuls 10 pays remplissent les conditions nécessaires pour en bénéficier et 10 autres s'efforcent de pouvoir les remplir d'ici la fin de l'année. Il est évident que tout progrès sur la voie de l'allègement de la dette passe par la mise à disposition des ressources nécessaires de la part des pays développés. La Deuxième Commission devrait clairement le rappeler, demander que soit dûment financée l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et plaider en faveur d'un allègement élargi et approfondi de la dette.

58. **M. Sobokshi** (Arabie saoudite) dit que la session en cours de l'Assemblée générale se tient au lendemain du Sommet du Millénaire au cours duquel les dirigeants de la planète ont fait le point de la situation dans le monde, situation porteuse de menaces, non seulement pour les pays en développement, mais aussi, de manière directe ou indirecte, pour les pays développés, et ont exprimé l'espoir d'un avenir meilleur pour l'humanité, d'un monde fondé sur la justice et l'égalité. À l'orée du nouveau millénaire, il importe de tirer les leçons du siècle passé et d'envisager l'avenir avec optimisme compte tenu des bouleversements intervenus aux plans politique et économique, des avancées considérables dans les domaines de la science et de la technique et de la constitution de groupements régionaux autour de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. S'il est vrai que les pays en développement doivent s'adapter au processus de mondialisation pour éviter la marginalisation, il reste que la mondialisation qui consiste à piller les ressources des pays en développement et à les marginaliser pendant que des pays développés continuent d'accumuler connaissances et capitaux, est d'autant plus inacceptable qu'elle renforce l'hégémonie et aggrave l'injustice et les inégalités dans les relations internationales. Le dialogue Nord-Sud n'ayant pas donné les résultats escomptés en contribuant à réduire l'écart et à assurer la complémentarité entre les deux camps, il importe de renforcer

les efforts collectifs compte tenu de la responsabilité commune envers l'ensemble de l'humanité.

59. Tout en invitant les pays en développement à redoubler d'efforts pour améliorer leurs instruments de développement, éliminer les contraintes, investir dans les ressources humaines et assurer la stabilité politique, nous demandons aux pays développés d'honorer leurs engagements en matière d'aide, et de ne pas entraver l'accès des produits des pays en développement à leurs marchés. Pour sa part, le Royaume d'Arabie saoudite a toujours veillé à respecter ses engagements internationaux dans ce domaine. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 1999, il avait versé au total 75 milliards 34 millions de dollars, soit plus de 4 % de son produit national brut, au titre de l'aide aux pays en développement et aux pays les moins avancés. L'Arabie saoudite, qui a présenté une demande d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, demande que le caractère universel de cette organisation soit traduit dans les faits en facilitant l'accès aux marchés des produits des pays en développement et en assouplissant les conditions d'adhésion. Par ailleurs, elle est d'avis que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle actif dans la réduction de l'écart entre pays riches et pays en développement, et inscrire cet objectif parmi ses priorités. Pour ce faire, elle doit également prendre part aux activités de plus en plus nombreuses et variées des institutions économiques et financières internationales. L'ONU doit par ailleurs placer les questions relatives au développement économique, à la stabilité sociale, à l'environnement et à la population en tête de ses priorités durant l'étape historique qui commence. Il ne saurait y avoir de développement véritable sans stabilité de même qu'il ne saurait y avoir de stabilité si les principes de la légalité internationale ne sont pas respectés et si les relations internationales ne sont pas fondées sur la concertation et la complémentarité.

60. **M. Sagan** (Malaisie) s'associe à la déclaration faite par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et par la Chine.

61. Le Sommet du Millénaire a donné l'occasion de passer en revue les expériences acquises sur le plan du développement au cours des dernières décennies et de prendre de nouveaux engagements dans ce domaine. Les principaux problèmes qui se posent, sont l'inégalité du développement entraînée par la mondialisation et la libéralisation des échanges ainsi que l'aggravation de la pauvreté dans la plupart des pays en

développement et notamment dans les pays les moins avancés.

62. La mondialisation, loin d'être une panacée, a posé de nouveaux problèmes aux pays en développement et quelques pays seulement en tirent des bénéfices.

63. L'expérience difficile qu'a connue l'Asie du Sud-Est témoigne des incidences dommageables de la mondialisation pour les pays en développement. L'expérience de la Malaisie montre que les économies de ces pays sont pratiquement sans défense contre la spéculation sauvage. À cet égard, le Premier Ministre de la Malaisie a rappelé que les promesses mirobolantes de la mondialisation ne s'étaient pas encore concrétisées. Si l'on n'avance pas avec prudence sur la voie de la libéralisation des échanges, on risque de voir s'accroître le cycle vicieux des déficits des échanges commerciaux et de la balance des paiements, l'instabilité financière, l'endettement et la récession, à quoi s'ajoutent des coûts sociaux et une érosion économique générale.

64. Pour protéger son économie, la Malaisie a pris une mesure audacieuse en introduisant un contrôle sélectif des capitaux. Le contrôle des devises a permis aux pays de faire face avec succès aux mouvements de capitaux fluctuants. En conséquence, son PIB qui avait chuté de 7 % en 1998, a enregistré une croissance de 5,6 % en 1999. La CNUCED a applaudi à cette mesure qui ne contrevenait pas aux règles financières internationales ni aux accords avec le FMI. La Malaisie rappelle une fois de plus qu'il est indispensable de repenser sérieusement la conception de la coopération économique internationale et elle préconise le renforcement de l'architecture financière mondiale, sur le plan de la prévention, de la gestion et de la solution opportune et efficace des crises financières.

65. Abordant le problème de la pauvreté, le représentant de la Malaisie rappelle qu'il est au centre de tous les efforts déployés pour favoriser le développement économique et social dans le monde. L'endettement des pays en développement continue à s'aggraver, rendant d'autant plus difficile la bataille contre la pauvreté. La Malaisie se félicite donc de la création du Comité conjoint chargé de coordonner les activités menées au titre des initiatives Banque mondiale/FMI, à savoir l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et le document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. La Malaisie espère que la communauté internationale allégera la dette des pays

pauvres, pour que ces derniers puissent consacrer une part adéquate de leurs recettes à la lutte contre la pauvreté.

66. Le financement du développement est une question extrêmement importante. Malheureusement, les pays en développement continuent pour la plupart à n'avoir qu'un accès limité aux sources internationales de financement du développement. La Malaisie attend beaucoup de la réunion internationale de haut niveau consacrée au financement du développement, prévue pour l'année 2001. Il faudra à cette occasion aborder en priorité les problèmes nationaux, internationaux et systémiques liés au financement du développement. Il ne peut y avoir développement s'il n'y a pas de financement du développement. La Malaisie est donc préoccupée par la diminution de la coopération en faveur du développement et le glissement constant et sensible de l'aide publique au développement. Les pays développés devraient renforcer leurs efforts pour tenir l'objectif convenu de 0,7 % du PIB pour l'ensemble de l'APD et de 0,15 %-0,2 % dans le cas des pays les moins avancés. Comme l'a signalé le Secrétaire général, il est honteux que l'aide publique à destination des pays les moins avancés continue de décliner. Il est déplorable que les efforts faits par ces pays pour satisfaire les besoins de leurs populations soient entravés par le poids de leur endettement. La délégation de la Malaisie attend beaucoup de la tenue de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés (2001).

67. Passant au problème du développement durable, le représentant de la Malaisie constate que l'environnement n'a malheureusement pas cessé de se détériorer au cours de la dernière décennie. À l'évidence, le développement durable est un objectif difficile à atteindre, qui exige des actions concertées et coordonnées de toutes les nations, ainsi que des transferts financiers internationaux des pays développés vers les pays en développement. Le principe des responsabilités communes mais différenciées, convenu dans l'Action 21, exige que les pays riches ne laissent pas à la traîne ceux qui ne le sont pas. Il est indispensable, à cet égard, que les pays développés donnent l'exemple en réglant leurs problèmes de production et de consommation qui entravent le développement durable. Pour sa part, la Malaisie prend toutes les mesures nécessaires pour garantir un développement durable et équilibré.

68. En conclusion, si la mondialisation n'est pas intrinsèquement destructrice, il y a lieu d'être préoccupé

au vu des « abus », parfois nocifs pour les pays en développement vulnérables que ce processus entraîne. La Malaisie demande qu'une action commune et constructive soit menée pour que la mondialisation soit bénéfique pour tous.

69. **M. Tiwari** (Inde) dit que sa délégation fait siennes les déclarations faites par le Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

70. Malgré certains indicateurs positifs qui montrent que l'économie mondiale a surmonté la crise financière des années 1997 et 1998, il faut se garder de tout triomphalisme quand on constate les disparités de croissance entre les différents groupes de pays. Si le PIB de presque tous les pays développés enregistre des progressions, celui de 37 pays en développement a chuté. De récents rapports font état de déséquilibres macroéconomiques qui risquent fort de poser de graves menaces. De surcroît, une persistance des niveaux élevés du prix du pétrole pourrait porter atteinte à la croissance économique du monde entier.

71. De l'avis de l'Inde, les causes se trouvent peut-être dans les failles de l'architecture financière internationale. Il importe à cet égard que les pays en développement soient intégrés aux processus de prise de décisions des systèmes financiers internationaux pour que leurs problèmes soient dûment pris en compte. Tout porte à penser que peu de progrès seront faits dans la lutte contre la pauvreté dans la plupart des pays en développement. L'inégalité de ces derniers par rapport aux pays développés est choquante et l'éradication de la pauvreté est un des principaux défis que doit relever la communauté internationale. Dans une économie mondialisée, le problème de la suppression de la pauvreté ne saurait être la responsabilité exclusive de tel ou tel pays mais exige une stratégie globale.

72. S'agissant du problème de la mondialisation, l'expérience montre que les forces du marché ne suffisent pas à elles seules à répartir équitablement les avantages découlant de l'intégration économique mondiale et des innovations technologiques. On ne saurait se contenter de laisser les forces du marché agir d'elles-mêmes, et le problème actuel consiste à renforcer les États plutôt qu'à les affaiblir. La présence d'États forts et l'instauration de partenariats mondiaux efficaces permettront de parvenir à un développement durable dans tous les pays. La Deuxième Commission aura la possibilité d'examiner les divers aspects de la mondialisation : il s'agira d'en optimiser les bénéfices

et aussi de mettre au point des mesures pragmatiques permettant de traiter à fond les aspects macroéconomiques de la mondialisation.

73. On constate que les flux nets de capitaux à destination des pays en développement n'ont que peu progressé en 1999 et que ces pays sont encore tributaires d'apports de capitaux qui sont extrêmement fluctuants, notamment les capitaux à court terme; cette situation risque d'avoir de graves conséquences sur le plan financier et humain. C'est pourquoi il importe au premier chef de réformer l'architecture financière internationale en favorisant la cohérence entre les systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux.

74. La réunion intergouvernementale consacrée au financement du développement, prévue en 2001, permettra d'examiner à fond les divers aspects de cette question. L'Inde a participé étroitement à la préparation de la réunion. Le groupe de travail qu'elle a coprésidé a présenté un rapport contenant des recommandations couvrant les divers aspects interdépendants de la question du financement du développement: dette extérieure, flux de capitaux privés, commerce et réforme de l'architecture financière. La réunion devra veiller à ce que ces questions soient traitées efficacement et que soient trouvées des solutions durables et viables.

75. Le commerce étant un facteur important de la croissance, il est indispensable que soit mis en place un système d'échanges dûment réglementé, sûr, fiable et multilatéral. Toutefois, les accords péniblement conclus en la matière n'ont pas été appliqués dans l'esprit dans lequel ils avaient été envisagés. On constate une asymétrie entre le fort degré de libéralisation des échanges de biens et de services intéressant les pays développés et les barrières qui entravent les échanges de services et de biens à forte intensité de main-d'œuvre des pays en développement. Il faut à cet égard examiner plus à fond le fonctionnement du système commercial international et renforcer considérablement les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.

76. L'ère de la mondialisation est aussi l'ère de la mondialisation technologique. Les progrès réalisés dans ce domaine sont extraordinaires et l'Inde en a reconnu l'importance cruciale. Les investissements de recherche et développement sont passés au cours des cinq dernières décennies de 2 millions de dollars au début des années 60 à 200 millions de dollars pendant la période 1996-1997. Toutefois, ces efforts et ceux

d'autres pays en développement ne correspondent qu'à une partie minime des besoins. Vu la rapidité des innovations et de l'évolution des techniques, le transfert en temps opportun des technologies est capital pour les pays en développement. Il est donc préoccupant de voir que le coût du transfert de technologies vers les pays en développement a fortement progressé, tandis que l'accès à ces technologies se heurte à de nombreuses entraves. Il faut donc revoir le fonctionnement des régimes de propriété intellectuelle pour parvenir à un équilibre plus équitable entre la nécessité de rémunérer l'innovation et celle de garantir une diffusion rapide des nouvelles techniques.

77. Le problème de l'environnement et celui du développement durable sont prioritaires pour la Deuxième Commission. Lors du Sommet de Rio il avait été reconnu que ces problèmes ne devraient pas être abordés en ordre dispersé et qu'il fallait répondre aux besoins fondamentaux de croissance des pays en développement. Huit ans après ce sommet, il est clair que les pays développés n'ont pris que peu de mesures pour tenir leurs engagements internationaux, c'est-à-dire par exemple ceux de mettre à disposition des pays en développement de nouvelles ressources financières pour leur permettre de répondre aux surcoûts que représente l'accès à des technologies écologiquement rationnelles. À ce sommet, on avait également accepté le principe de la responsabilité commune et différenciée, au titre duquel le monde industrialisé devait prendre des mesures correctives et préventives. Malheureusement les engagements pris par les pays développés concernant leurs modes de production générateurs d'émissions n'ont pas été tenus, tandis que des pays en développement ont enregistré des progrès remarquables dans l'application d'Action 21. Il faut espérer que les délibérations que la Deuxième Commission consacrera à cette question accéléreront les préparatifs du processus Rio+10. Il s'agira alors d'évaluer dans quelle mesure ont été tenus les engagements pris à Rio: il n'est pas question de renégocier ces engagements.

78. Passant aux problèmes des pays les moins avancés, le représentant de l'Inde souligne qu'il importe de trouver de toute urgence des solutions globales. Il se félicite des progrès réalisés dans la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et en appelle à la communauté internationale pour qu'elle montre la volonté politique de résoudre ces problèmes.

79. L'Inde partage de nombreux intérêts avec le continent africain. Elle se félicite que la communauté internationale manifeste un regain d'intérêt pour le développement de l'Afrique et elle a participé activement aux débats intervenus à ce sujet au sein de l'Organisation des Nations Unies. En outre, elle a pris des initiatives bilatérales pour renforcer l'esprit de la solidarité Sud-Sud.

80. Les petits États insulaires en développement sont un autre groupe de pays qui méritent une attention particulière, car ils sont souvent tributaires des exportations d'un seul produit, sont souvent menacés par des catastrophes écologiques et naturelles et sont en général extrêmement vulnérables aux chocs extérieurs. Leurs problèmes doivent être pris en considération dans le contexte des négociations sur le commerce mondial.

81. Enfin, l'Inde rappelle l'importance des travaux de la Deuxième Commission qui doit se soucier d'aborder vigoureusement les problèmes du développement à l'aube du nouveau millénaire.

82. **Mme Taddei** (Saint-Marin) note que l'année en cours semble avoir été marquée par de grandes contradictions. Alors que certains pays ont enregistré des taux de croissance inégalés, d'autres restent à la traîne et ne semblent pas être en mesure de profiter des possibilités offertes par la mondialisation. Les pays d'Asie ont amorcé un redressement après la crise financière des années 1997-1998 et les pays d'Amérique latine ont vu leur situation financière s'améliorer. En revanche, d'autres pays, situés pour la plupart en Afrique subsaharienne, ne bénéficient toujours pas de cette amélioration générale de la conjoncture économique. Selon des estimations, 20 % de la population mondiale accaparent plus de 80 % du revenu mondial et environ 1,2 milliard de personnes ont moins d'un dollar par jour pour vivre.

83. On a dit à juste titre que la communauté internationale devrait forger un nouveau concept, celui de sécurité humaine, qui ne se définirait pas seulement par l'absence de guerre mais impliquerait aussi une protection contre la pauvreté et le fléau du VIH/sida. S'agissant de la lutte contre la pauvreté, la plupart des pays qui n'ont pas atteint l'objectif d'un taux de croissance minimum de 3 % par an pour le PIB se trouvent en Afrique subsaharienne. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour l'an 2000 (A/55/1), le Secrétaire général a exposé une stratégie qui comprend deux éléments : un plus large accès aux ressources et

des politiques appropriées assurant que ces ressources seront déployées au mieux.

84. L'endettement extérieur est l'un des principaux obstacles au développement. Lors de l'assemblée annuelle du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui s'est tenue à Prague, plusieurs participants ont pris acte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Pourtant les résultats n'ont pas répondu aux attentes. Il est important de garder l'attention fixée sur la question de l'allègement de la dette et sur la nécessité de veiller à ce que les sommes qui ne sont pas utilisées pour le remboursement des dettes soient réaffectées à des mesures de lutte contre la pauvreté.

85. Les crises financières font également obstacle au développement. Celle de 1997 a de nouveau rejeté un grand nombre de personnes dans la pauvreté. Une réforme structurelle du système financier international est nécessaire. La nouvelle structure devrait permettre de prévoir les crises et, partant, de prévenir le déclenchement d'une crise; elle devrait aussi fournir des instruments pour permettre une intervention rapide et adaptée lorsqu'une crise survient.

86. Étant convaincu que la technologie de l'information est un instrument de développement, Saint-Marin souscrit à la déclaration ministérielle que le Conseil économique et social a adoptée sur cette question en juillet 2000 et dans laquelle il invite tous les acteurs concernés à conjuguer leurs efforts pour réduire la fracture numérique et mettre les technologies de l'information au service du développement pour tous. La promotion de ces technologies doit faire partie intégrante des stratégies de développement au niveau national. Mais il ne suffit pas d'acquérir des technologies. Il faudra aussi assurer une formation appropriée pour que l'on sache les utiliser. À cet égard, Saint-Marin place de grands espoirs dans le rôle assumé par la Division de l'informatique de l'ONU.

87. Le VIH/sida est un autre grand sujet de préoccupation. Comme on l'a fait observer lors de la Conférence de Durban, en juillet dernier, il ne s'agit pas simplement d'un problème de santé, c'est une question de survie, tout particulièrement en Afrique.

88. Saint-Marin partage la conviction que nous devons faire de notre mieux pour préserver l'environnement dans l'intérêt des générations futures et il est partie aux principaux instruments internatio-

naux qui ont été conclus dans ce domaine. Il suit avec un vif intérêt les activités liées au suivi de la Conférence de Rio. Il faudra également faire face au problème de l'accroissement de la population. D'ici à l'an 2030, la croissance sera concentrée presque exclusivement dans les zones urbaines des régions les moins développées. Saint-Marin suivra avec intérêt la mise en oeuvre du projet de création d'une alliance mondiale entre les villes entrepris par la Banque mondiale et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et du plan « Villes sans taudis ni bidonvilles ».

89. **M. Al Haddad** (Yémen) dit que la déclaration publiée à l'issue du Sommet du Millénaire ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous les peuples » et d'autres documents pertinents mettent en relief les défis auxquels l'humanité devra faire face au cours du troisième millénaire, lesquels doivent nous inciter à chercher les voies et moyens de renforcer la sécurité et la stabilité et d'assurer le développement économique et la cohésion sociale. Si l'on s'accorde à reconnaître que la mondialisation est incontournable et présente des aspects positifs, il faut néanmoins se poser la question, au sein de cette commission, de savoir qui profitera de ses bienfaits. Il s'agit également de savoir si la mondialisation est conforme aux principes de l'interdépendance et à ceux de la Charte des Nations Unies, à savoir la justice, l'équité et l'égalité. Les pays les moins avancés continuent de subir les affres de la pauvreté et sont dans l'incapacité de réaliser leurs objectifs de développement étant donné que les maigres gains de croissance qu'ils enregistrent sont engloutis par le remboursement de la dette extérieure et le paiement du service de la dette, que les marchés internationaux demeurent fermés à leurs produits agricoles et que les engagements au titre de l'aide publique au développement n'ont pas été honorés. La République du Yémen, qui appartient à cette catégorie de pays, fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire face aux défis du développement en axant ses efforts sur la lutte contre la pauvreté. Sa stratégie se fonde sur la libéralisation économique, la bonne gouvernance, la démocratie, la liberté de la presse, la participation de la société civile à la vie politique et la place de la femme dans la société. Compte tenu du fait que cette démarche exige des ressources considérables, le Yémen attend de la communauté internationale qu'elle assume ses responsabilités lors de la troisième Conférence internationale sur les pays les moins avancés. Il demande également

que soient prises en compte les recommandations du Sommet du Millénaire et du Sommet de La Havane.

90. La mondialisation doit être fondée sur la justice et l'égalité et tenir compte de l'interdépendance et de la nécessité d'un partage équitable des bienfaits et des responsabilités. L'intégration des pays les moins avancés, et des pays en développement de manière générale, à l'économie mondiale dépend à la fois de la volonté politique et de la prise de conscience du fait que le développement est une responsabilité morale et humaine commune et que, tant que le système économique et financier mondial ne sera pas réformé, on ne pourra pas dire que la voie empruntée est la bonne. Le Yémen est persuadé que la Deuxième Commission mettra à profit l'élan suscité par le Sommet du Millénaire pour aboutir à des résolutions conformes à la réalité économique internationale.

91. **M. Sin Son Ho** (République populaire démocratique de Corée) observe que, si la seconde moitié du XXe siècle a été caractérisée par le développement et la croissance rapides de l'économie internationale, aujourd'hui, le fossé s'est accentué entre les pays développés et les pays en développement du fait d'un ordre injuste dans les relations économiques internationales. Au cours des dernières décennies en particulier, les fluctuations économiques ont pris une dimension planétaire et les pays en développement ont été davantage marginalisés dans le processus de développement de l'économie mondiale. La délégation de la République populaire démocratique de Corée souhaite concentrer son attention sur la question du développement de la science et de la technique. Le développement économique et le développement durable ne peuvent être assurés que si les capacités scientifiques et techniques sont parallèlement renforcées. Or, l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement reflète un déséquilibre dans le rythme de développement des sciences et des techniques à long terme. Les dernières innovations scientifiques et techniques ont été exploitées essentiellement par un petit nombre de pays développés alors que des technologies périmées ont été transférées aux pays en développement. Si le système de relations économiques qui privilégie unilatéralement une poignée de pays se perpétue, l'économie internationale ne pourra jamais être à l'abri de l'instabilité et des fluctuations, et les pays développés en subiront inévitablement le contrecoup. Il faut impérativement réorganiser les relations économiques internationales dans un esprit de coopération mutuelle pour que le

nouveau siècle soit un siècle de développement et de prospérité partagés et pour assurer une utilisation équitable des réalisations dans le domaine de la science et de la technique.

92. Les obstacles artificiels créés par les pays développés dans le domaine de la science et de la technique et les barrières tarifaires et technologiques dressées contre les pays en développement entravent le développement durable de ces pays sur les plans économique et commercial et les empêchent de participer, en tant que partenaires à part entière, à la gestion de l'économie internationale. Les pays développés doivent se débarrasser des vieux schémas dans lesquels les transferts de technologie sont motivés par la recherche du profit. L'Organisation des Nations Unies devrait également jouer pleinement son rôle dans le domaine de la science et de la technique. Dans ce contexte, elle devrait revitaliser le système de négociations multilatérales mis en place au sein de l'Organisation pour la diffusion des sciences et des techniques et leur transfert en direction des pays en développement et accorder une attention soutenue à la question du développement des sciences et des techniques dans ces pays.

93. Il faut mettre un terme aux sanctions économiques unilatérales qui entravent le développement de l'économie mondiale. La guerre froide est terminée mais les sanctions – produit d'une politique d'hégémonie – se sont multipliées. À l'aube d'un nouveau millénaire, tous les pays devraient manifester leur ferme volonté de défendre les intérêts communs et de régler les différends par la voie de négociations, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux normes du droit international en vigueur.

94. Aujourd'hui, le peuple coréen est attelé à la réalisation du projet d'édification d'une nation puissante, conçu par le grand leader, le général Kim Jong Il. La science et la technique constituent l'un des trois piliers de ce projet. L'objectif est de combler le retard accumulé dans ce domaine dans un court laps de temps. Le peuple coréen est fermement résolu à bâtir une nation prospère reposant sur les sciences et les techniques. Les technologies de pointe dans les domaines de l'électronique et de la biologie font l'objet d'une attention particulière au niveau national. Par ailleurs, on exécute actuellement des projets de nivellement de terrains, de boisement et d'aménagement de canaux pour protéger l'environnement, stabiliser la situation alimentaire et développer l'économie.

95. **M. Howell** (Organisation internationale du Travail) dit que la mondialisation ouvre des perspectives nouvelles et inédites pour le développement, mais que, dans le même temps, on assiste à une aggravation de la pauvreté, du chômage et de l'instabilité sociale. Le défi qui se pose à la communauté internationale est de maîtriser ce processus pour que tous puissent en bénéficier et l'OIT estime que, pour cela, il est indispensable de coordonner plus étroitement les politiques économiques et sociales.

96. Au niveau international, on a le sentiment que le système multilatéral ne fonctionne pas de manière satisfaisante. La capacité de donner des conseils cohérents sur les questions de politique générale est sans doute le bien le plus précieux que l'on puisse offrir. C'est pourquoi les organisations internationales doivent être de plus en plus aptes à mener une réflexion intégrée et à élaborer des solutions qui transcendent leurs mandats et leurs expériences respectives et ne se limitent pas simplement à la coordination et au chevauchement des compétences.

97. Sur le plan national, les politiques qui intègrent toutes les dimensions peuvent donner des résultats très bénéfiques. Les progrès simultanés réalisés dans la poursuite de la croissance, la promotion de l'emploi, la réduction des inégalités, l'amélioration de la sécurité socioéconomique, le renforcement des droits fondamentaux, la démocratisation de la vie publique et la mise en place d'un cadre rationnel pour le fonctionnement des marchés viennent se renforcer mutuellement. Le risque que les politiques appliquées dans un secteur portent préjudice à la réalisation des objectifs visés dans un autre domaine est ainsi amoindri et les ressources peuvent être réparties de façon plus équilibrée.

98. L'OIT contribue à promouvoir l'intégration des politiques économiques et sociales par le biais de son programme d'action pour un emploi décent qui a été entériné par les participants au Sommet du Millénaire. Il s'articule autour de quatre grands axes fondamentaux : la création d'emplois, la défense des droits fondamentaux au travail, le renforcement de la protection sociale et la promotion du dialogue social. L'égalité entre les sexes et le développement constituent des thèmes intersectoriels. Le Groupe de travail de l'OIT sur la dimension sociale de la mondialisation analyse les tendances mondiales actuelles pour voir comment elles pourraient contribuer au mieux à une amélioration des conditions de vie pour tous. Les délibérations des gouvernements, des employeurs et des travailleurs sont



accompagnées par un programme de recherche orienté vers l'action et enrichi par les apports d'organismes tels que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED.

99. Les technologies de l'information et de la communication ont des incidences économiques et sociales dans de nombreux secteurs et tout particulièrement dans celui de l'emploi. L'OIT encourage l'adoption de politiques qui visent à exploiter les possibilités offertes par les technologies numériques et à réduire la « fracture numérique » sur le plan national et au niveau international. Dans cette optique, le rapport sur l'emploi dans le monde qui paraîtra en 2001 aura pour thème « Un emploi décent dans la société de l'information ».

100. L'OIT est activement associée à la préparation de la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement. Elle est fermement convaincue que toute réforme du système financier international doit être sensible à la nécessité de tenir pleinement compte des répercussions sociales des politiques financières avant leur adoption. Les coûts afférents au financement de mesures visant à promouvoir l'égalité entre les sexes doivent être pris en compte dans ce contexte.

101. La pandémie de VIH/sida est désormais un facteur qui influe de manière déterminante sur le développement économique et social de bon nombre des pays les plus démunis. Ses répercussions dans le domaine de l'emploi ont déjà été vivement ressenties et l'OIT s'est associée aux efforts déployés par la communauté internationale pour faire face à ce défi. Les ressources mobilisées par les employeurs et les syndicats doivent compléter celles apportées par les gouvernements et la communauté internationale pour protéger les droits des personnes atteintes, répondre aux besoins des victimes et de leur famille, éduquer les gens et faire évoluer les mentalités et, en fin de compte, inverser les tendances consternantes qui existent à l'heure actuelle.

102. **Mme Durrant** (Jamaïque), parlant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, dit que sa délégation s'associe aux déclarations faites par le Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le Samoa, au nom de l'Alliance des petits États insulaires. L'avènement du nouveau millénaire a incité la communauté internatio-

nale à dresser des bilans, à modifier l'ordre des priorités et à reconsidérer les stratégies adoptées pour promouvoir la paix et la prospérité dans les années à venir. Néanmoins, il est décevant de constater que, si l'on s'accorde aisément sur la définition des enjeux et la nature des problèmes à résoudre, on n'a pas encore fait de progrès tangibles pour éliminer les divergences de vues et d'opinions quant à la manière de procéder. Cela apparaît clairement dans le fractionnement progressif de l'ordre du jour pour le développement et dans la tendance à privilégier certains aspects du développement tandis que d'autres sont négligés. Les pays de la CARICOM considèrent que l'on n'avancera pas véritablement vers la réalisation des objectifs fixés si l'on n'adopte pas une stratégie intégrée en matière de développement. On ne peut pas éliminer la pauvreté et la faim sans tenir compte du ralentissement et du blocage de la croissance dans les pays en développement ou des barrières commerciales qui contribuent à limiter cette croissance. Aucune stratégie de développement ne saurait méconnaître le fardeau écrasant de la dette et du service de la dette qui empêche les gouvernements de nombreux pays de financer des mesures sociales en faveur des pauvres, ou encore l'importance de l'accès à la connaissance et à l'information, du transfert de technologies appropriées et du renforcement des capacités locales pour les utiliser efficacement, dans un monde où les techniques évoluent rapidement. Un système économique international qui ne tient pas compte de la vulnérabilité des petits États n'est pas de nature à encourager le développement sur la base de l'équité et de la justice.

103. Les revers subis par les pays pauvres et vulnérables, y compris les petits États insulaires en développement, du fait de la mondialisation et de la libéralisation des échanges illustrent parfaitement cette situation. On a enregistré une croissance et une expansion modérées dans certains pays mais, dans la plupart des autres, la marginalisation a entraîné une détérioration sur les plans économique et social. En fait, il est préoccupant de noter que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue est resté quasiment inchangé au cours des dernières décennies.

104. Les pays de la Communauté des Caraïbes sont préoccupés par le maintien des politiques protectionnistes et des pratiques de subventionnement qui ont limité les possibilités d'accès aux marchés pour leurs produits et leurs services. L'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays vulnérables revêt une im-

portance capitale pour la viabilité de leur économie et leur survie dans le système commercial et financier international.

105. Les répercussions de la mondialisation ne se limitent pas aux conséquences économiques, loin de là. Dans de nombreux pays en développement, elle a contribué à perpétuer le cycle de la pauvreté et de la dégradation des conditions de vie. Les mécanismes de protection sociale ont été érodés. Si l'on veut que le processus de mondialisation soit un succès, il faut mettre en place un nouveau régime international de gouvernance économique qui n'implique aucune exclusion et qui assure une répartition équitable des avantages.

106. Les pays de la Communauté des Caraïbes voient dans l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés un instrument important pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement, mais elle doit être considérée comme un élément dans une action beaucoup plus vaste visant à résoudre le problème de l'endettement.

107. La nécessité d'un dialogue constructif sur les modalités de financement du développement est plus impérieuse que jamais. Il y a lieu de se féliciter du resserrement de la collaboration entre les institutions de Bretton Woods et le Conseil économique et social et l'importance de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, qui devrait se tenir l'an prochain, doit également être soulignée. Elle donnera à la communauté internationale une occasion unique pour engager un dialogue sur la réforme du système financier international en vue de le rendre plus stable et de mieux l'adapter aux besoins des pays en développement.

108. Les pays de la Communauté des Caraïbes réaffirment que la coopération économique et technique entre pays en développement (CTPD) doit continuer de jouer un rôle central dans la stratégie adoptée pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable. Ils sont résolument favorables au renforcement des mécanismes qui contribuent à développer les relations Sud-Sud et à promouvoir l'autosuffisance. Le premier Sommet des pays du Sud qui a eu lieu à La Havane au mois d'avril leur a donné l'occasion de réaffirmer leur volonté de forger une stratégie commune pour l'avenir et de partager les ressources, les compétences et les meilleures pratiques. Ils comptent que le système des Nations Unies continuera

d'appuyer pleinement la promotion de la CTPD et de la coopération Sud-Sud.

109. Les pays de la CARICOM se réjouissent à l'idée de collaborer plus étroitement avec le Secrétariat dans le cadre d'initiatives qui visent à répondre aux préoccupations particulières des petits États insulaires en développement. Ils ont noté en particulier les renseignements fournis sur les travaux concernant la mise au point d'un index de vulnérabilité pour ces pays. Ils se félicitent également des mesures qui ont été prises en vue de promouvoir une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective d'un développement durable. Ils présenteront de nouveau un projet de résolution sur cette question et comptent sur l'appui de toutes les délégations.

### Organisation des travaux

110. **Le Président** révisant oralement le programme de travail publié sous la cote A/C.2/55/L.1, annonce que le rapport de l'Université des Nations Unies (A/55/31) sera examiné le mardi 31 octobre dans l'après-midi, au titre du point 97 de l'ordre du jour, intitulé « Formation et recherche ».

*La séance est levée à 13 h 15.*